



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 18 JUIN 2024

Présents : Mme Sylvestre - MM. El Fakri - Sénécal - Pézière

Excusés : Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS (EVOCAION)

10 juin 2024

ERAGNY AS FC

U14 D2 Poule B

Match n°25894954 du 25/05/2024

ERAGNY FC 2 / SOISY ANDILLY MARGENCY

La Commission

- Donne match perdu par pénalité au club de SOISY ANDILLY MARGENCY pour en attribuer le gain au club de ERAGNY AS FC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2	-1pt	0but
ERAGNY AS FC 2	3pts	2but

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS (RESERVE)

10 juin 2024

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

U14 D2 Poule B

Match n°25894958 du 01/06/2024

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité à CERGY PONTOISE FC pour en attribuer le gain au club de SOISY ANDILLY MARGENCY FC

CERGY PONTOISE FC 22	-1pt	0but
SOISY ANDILLY MARGENCY FC 21	3pts	1but

1er FORFAIT AVEC AMENDE

SARCELLES AAS

U18 D2 Poule A

Match n° 25898478 du 05/05/2024

AAS SARCELLES 23 / ARGENTEUIL FC 22

SARCELLES AAS 23 Amende 30€

AAS SARCELLES 23	-1 pt	0 pt
ARGENTEUIL FC 22	3 pts	5 but



2ème FORFAIT AVEC AMENDE

SARCELLES AAS

U18 D2 Poule A

Match n° 25898496 du 26/05/2024

AAS SARCELLES 23 / VILLIERS LE BEL FC 21

SARCELLES AAS 23 Amende 35€*3=105€

AAS SARCELLES 23	-1 pt	0 pt
VILLIERS LE BEL FC 21	3 pts	5 buts

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme M. Sylvestre